



Paris, le 3 décembre 2020

## **Attestation d'appel à manifestation pour le 5 décembre 2020**

Vu l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ; les articles 10 et 11 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, qui proclament la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'article 3 du même décret qui permet des rassemblements en vue de « *manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure* » dont la déclaration à l'autorité administrative compétente a précisé les mesures mise en œuvre « *afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>* » ;

Vu l'article 4 (11°) du décret du 29 octobre 2020 (issu du décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020), permettant les déplacements dérogatoires notamment pour se rendre à une manifestation depuis son domicile et en revenir ;

Vu les articles L.211-1 et L.211-2 du code de la sécurité intérieure ;

La Ligue des droits de l'Homme (LDH), représentée par son président M. Malik SALEMKOUR, atteste avoir appelé à **participer à la manifestation le samedi 5 décembre de 14h à 18h de la porte des Lilas à la place de la République à Paris**. Cette manifestation a été déclarée à la préfecture de police de Paris.

Fait à paris, le 3 décembre 2020.

**Malik Salemkour**